



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Service : ECLAT

Affaire suivie par : Christèle TZANEV

Tél. : 03 20 40 43 39

christele.tzanev@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Avis du CRHH sur la programmation du fonds national des aides à la pierre (FNAP) 2023

Conformément à l'article R362-2 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) est consulté pour avis sur la programmation annuelle et pluriannuelle des différentes aides publiques au logement.

La répartition départementale des crédits budgétaires dédiés au FNAP pour 2023 a été soumise aux membres du bureau du CRHH le 19 octobre 2023 :

	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	Hauts-de-France
Offre nouvelle (reliquats déduits)	2 741 250 €	12 992 970 €	2 309 281 €	4 983 156 €	1 406 426 €	24 433 083 €
PLAI adaptés	0 €	405 420 €	0 €	922 680 €	335 520 €	1 663 620 €
MOUS	0 €	327 600 €	0 €	33 250 €	27 823 €	388 673 €
Démolition	353 632 €	501 664 €	0 €	263 168 €	152 144 €	1 270 608 €
Réhabilitation LLS	4 172 000 €	12 460 000 €	6 096 000 €	7 252 000 €	196 000 €	30 176 000 €
Expérimentation 2nde vie	0 €	5 534 500 €	0 €	0 €	0 €	5 534 500 €

Le bureau du CRHH émet un avis favorable sur la répartition territoriale des crédits budgétaires du FNAP pour 2023.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur adjoint,

Matthieu DEWAS